



Acte n° 2023C117

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUIN 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 12
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 25/05/2023

Le 1^{er} Juin 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOIX, Emille BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Sandrine REY (remplaçante de Daniel DOMPOINT), Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Ingrid BESSON (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARNELLI (Pouvoir Bernard REY), Armand CHAUMONT (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Elise DIENNET (Pouvoir Gilles GARNIER), Daniel DOMPOINT (Remplacé par Sandrine REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Richard SIMMINI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Yves DUMOULIN, Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD.

OBJET : ENVIRONNEMENT – Convention de partenariat relative à la surveillance et à la lutte contre le frelon asiatique, avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, expose le fait que le Département de l'Ain est impacté par la colonisation du frelon asiatique depuis 2015. Malgré les efforts entrepris depuis, la population de Frelon asiatique dans l'Ain augmente de façon exponentielle, expliquée notamment par les derniers événements météorologiques, très favorables à son cycle de vie. Pour le département de l'Ain, l'évolution du nombre de nids est de 33 nids en 2019, 224 en 2020, 188 nids en 2021 et 565 en 2022. Pour le territoire Dombes Saône Vallée, 3 nids en 2019, 19 en 2020, 25 nids en 2021 et 41 nids en 2022.

Pour rappel, le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles et tous les pollinisateurs. Il constitue donc une véritable menace pour la biodiversité.

Il peut être très agressif pour l'homme et, dans certaines conditions, ses piqûres peuvent être mortelles.

Pour lutter contre cet insecte classé comme danger sanitaire de 2^e catégorie pour l'abeille domestique, l'Etat a confié aux Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) l'organisation de la lutte contre le nuisible.

Dans l'Ain, c'est le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), structure associative qui fédère les éleveurs, qui a été désigné pour assumer la mission d'OVS.

C'est la filière apicole du GDS qui est plus particulièrement en charge de cette lutte.

La section Ain du GDS, qui gère l'ensemble des signalements faits sur la plateforme <https://www.frelonsasiatiques.fr/>, mobilise suivant les cas soit un agent formé par le GDS, soit une entreprise 3D (désinfection, désinsectisation, dératisation) avec laquelle il a conventionné, soit le SDIS.

Le GDS a par ailleurs constitué un réseau de référents apiculteurs qui ont pour mission de repérer les nids de frelons et de confirmer ou pas leur présence lors d'un signalement.

Pour garantir la gratuité d'intervention pour la destruction des nids, quelle que soit leur localisation, le GDS propose aux communautés de communes une participation financière qui permet de mutualiser les charges liées à la lutte :

- Gestion des signalements sur la plateforme (frelon, nid) ;
- Vérification sur place ;
- Si frelon asiatique avéré, recherche de son nid ;
- Destruction du nid.

Pour définir les modalités de ce partenariat, des conventions sont établies chaque année depuis 2019.

Cette convention précise :

- L'engagement du GDS01 en matière de lutte contre le frelon asiatique ;
- L'engagement de la CCDSV à communiquer auprès de ses habitants les informations nécessaires à la lutte ;
- L'engagement financier de la CCDSV en soutien des prestations assurées par le GDS01.

La participation financière des EPCI et de la CCDSV évolue en 2023 pour prendre en compte l'augmentation des interventions de terrain du GDS. Elle est de 5084€ pour la CCDSV sur une enveloppe annuelle globale d'intervention de 96 000 €. La part de la CCDSV est décomposée comme suit :

- Une **cotisation mutualisée** calculée sur la base de 100 € par commune par an, soit **1 900 €** pour l'année 2023 en Dombes Saône Vallée, comme les années précédentes.
- Une **cotisation additionnelle** calculée sur la base du nombre de nids détruits l'année n-1 multiplié par 57€ (coût estimé par nid de frelon pour compléter l'enveloppe budgétaire nécessaire aux prévisions d'interventions 2023), soit **2337 €** pour l'année 2023.
- Un **complément de cotisation** : lors du comité de pilotage du 8 mars 2023, regroupant les représentants des EPCI, le Département de l'Ain et le GDS, la première enveloppe annuelle dédiée aux interventions sur les nids de frelon asiatique de 80 000 € a été jugée insuffisante. Il a été choisi d'augmenter de 20% l'enveloppe annuelle 2023 (+ 16 000 €) pour être au plus proche des estimations du nombre de nids de frelon 2023 du GDS. La participation de la CCDSV sur ce **complément d'enveloppe** est de **847 €**, portant la **cotisation totale pour 2023 à 5 084€**.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/05/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOUTENIR** le GDS01 dans la lutte contre le frelon asiatique ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer pour l'année 2023, la convention de partenariat avec le GDS ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants à la participation financière de la CCDSV sont inscrits au Budget principal 2023.

A Trévoux, le 01/06/2023

Le Secrétaire de séance

Richard PACCAUD



Le Président,

Marc PECHOUX



Affichage sous format électronique

- 6 JUIN 2023

